

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/12/2012 (Dernière actualisation de la page 01/12/2012)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2860.9000	22.3605
Timonier	2462.7400	19.2486
Motoriste	2724.1900	21.2920
Assistant-motoriste	2365.7300	18.4903
1er matelot	2297.6100	17.9579
2ème matelot A	2212.1400	17.2899
Stagiaire	1255.1800	9.8104